



**PATINAGE  
QUÉBEC**



**Patinage  
Canada**

Mercredi 4 décembre 2024

**Aux officiels**

**Clarification Sans Limites**

Bonjour,

À la suite de plusieurs questionnements sur les catégories Sans Limites et les invalidations, nous désirons apporter quelques clarifications.

Dans le cas où un patineur n'a pas réussi les exigences de la catégorie, par exemple, doit contenir au moins un double saut, on doit invalider l'élément de saut qui a la plus petite valeur de base. L'invalidation du saut doit être le saut (seul, en combinaison ou en séquence) de la plus petite valeur sans les erreurs. Par exemple, si le patineur dans la catégorie Sans Limites moins de 9 ans dames exécute les éléments suivants :

1A + 1Lo + C  
2S  
1Lz + 1T + C  
1A  
1F

Comme le programme doit contenir au moins deux doubles sauts et qu'il en contient seulement 1, on doit invalider le saut de plus petite valeur qui est le 1T dans ce cas-ci :

1A + 1Lo + C  
2S  
1Lz + 1T\* + C  
1A  
1F

Cette erreur de programme équilibré n'impacte aucunement le GOE pour les juges.

La trousse technique Sans Limites et Relève a été révisée pour refléter cette clarification.

Merci pour votre précieuse collaboration.

Bonne journée

Nathalie Martin  
Directrice Haute performance

NM/jdi